



Comprendre le monde,
construire l'avenir®

Élections du 3 avril 2012

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SECTEUR DE FORMATION : SCIENCES ET TECHNOLOGIE

COLLEGE : B - Autres Enseignants et Assimilés

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

Vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud 11 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	5
Nombre total d'inscrits :	1280
Nombre total de votants :	525
Nombre total de bulletins nuls :	11
Nombre total de suffrages exprimés :	514

ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Liste "Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire "présentée par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)	334
Liste Pour une Université publique et ambitieuse soutenue par Sup' Recherche – UNSA	180

Considérant que le quotient électoral est de : $514 / 5 = 102.8$

Il convient d'attribuer :

- 3 sièges à la liste "Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire" présentée par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)

- 2 sièges à la liste Pour une Université publique et ambitieuse soutenue par Sup' Recherche
- UNSA

DECIDE

Article 1er : sont proclamés élus :

MAHE Aline

HENAFF PINEAU Pia

BROISE Anne

ISSARD ROCH Françoise

MORINI Delphine

Article 2 : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012


**UNIVERSITÉ
PARIS
SUD**
PRÉSIDENCE